

**Réunion du Syndicat Mixte  
du Bassin des Mauves et de ses Affluents  
Lundi 2 mars 2015 à 18h45**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le 2 mars à 18h45, les membres du Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents, se sont réunis à la Mairie de Meung-sur-Loire (Salle du Conseil) sous la présidence de Madame Pauline MARTIN, Président.

**Etaient présents :**

- Communauté de Communes du Val des Mauves :
  - Meung-sur-Loire : Mme Martin, M. Simonnet
  - Huisseau-sur-Mauves : M. Lamorisse, M. Roussarie
  - Coulmiers : M. Dessemond, M. Amary
  - Le Bardon : Mme Mahieux (suppléante de M. Brihay)
  - Rozières-en-Beauce : Mme Cassegrain (suppléante de M. Pommier),  
Mme Perdereau (suppléante de Mme Fabre)
- Commune de Baule : M. Gonnet

**Absents excusés non représentés :**

- Communauté de Communes du Val des Mauves :
  - Baccon : Mme Benier, M. d'Aboville
  - Le Bardon : M. Caes
- Commune de Baule : M. Maurin

**Assistaient à la séance :**

Mme Maclerc, membre suppléant pour la Communauté de Communes du Val des Mauves (Meung-sur-Loire)  
M. Vauxion, responsable administratif du Syndicat  
M. Musqui, Technicien Rivière

**Etaient excusés :**

Mme Cormons, Receveur du Syndicat  
M. Métais, Responsable technique du Syndicat

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour a été étudié comme suit :

## Débat d'Orientations Budgétaires 2015.

Chaque année, conformément à la réglementation, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu avant le vote du budget proprement dit.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, celle-ci devra voir ses charges contenues. Toutefois, les interventions nécessaires d'entretien des berges ou de faucardement devront être prévues suivant le cadre du nouveau règlement d'eau en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Comme en 2014, la provision pour la rémunération du technicien rivière couvrira une année pleine, le nouvel agent recruté ayant pris ses fonctions début janvier 2015.

Par ailleurs, en accord avec les partenaires financiers du Syndicat, les dépenses liées aux volets « communication » et « Indicateurs de suivi » associés aux travaux du Contrat Territorial de restauration du Bassin des Mauves et de ses Affluents 2012-2016 seront maintenues au niveau de la section de fonctionnement.

Ces dernières dépenses étant en partie subventionnées par les partenaires du Contrat Territorial (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil régional du Centre et Conseil général du Loiret), les contributions des membres du Syndicat pourront être maintenues à hauteur des montants de 2014.

Les subventions pour le financement du poste de technicien rivière vont se poursuivre (Agence de l'Eau et Région Centre).

Pour mémoire, et depuis la création de la Communauté de Communes du Val des Mauves en 2012, cette dernière est l'interlocuteur direct du Syndicat pour les Communes de Baccon, Coulmiers, Le Bardon, Huisseau-sur-Mauves, Meung-sur-Loire et Rozières-en-Beauce. C'est ainsi que toute demande d'intervention doit émaner de cette structure.

En ce qui concerne la section d'investissement, les consultations seront lancées dans le courant du premier semestre en vue de la mise en œuvre de la quatrième année du programme de restauration. Des subventions seront demandées. Il pourra être utile de recourir à une ligne de crédit de trésorerie.

Ces travaux d'un montant global d'environ 70 000 € T.T.C. seront les suivants :

- Renaturation du lit mineur (Meung-sur-Loire -*bief du Moulin de la Fontaine*-) ;
- Aménagement d'ouvrage (Meung-sur-Loire -*Moulin de la Fontaine*-) ;
- Restauration du lit mineur (Huisseau-sur-Mauves et Baccon -*aval du moulin de Chérelles, lieu-dit « Haute-Murée »*-) ;
- Restauration d'annexes hydrauliques – gestion de zones humides (Huisseau-sur-Mauves et Baccon -*amont du Moulin de la Roche*-).

Les éventuelles demandes de travaux hors déclaration d'intérêt général seront étudiées au cas par cas en fonction des financements possibles, sachant qu'il est dans ce cadre très difficile d'obtenir des aides financières des administrations.

En conséquence, en cas d'impérieuse nécessité à réaliser des travaux, la seule solution serait d'en appeler à une participation des adhérents.

Tel est le projet d'orientations budgétaires proposé.

Meung-sur-Loire, le 9 mars 2015

Le Président,

  
Pauline MARTIN



Affiché le : 10 MARS 2015